

---

## POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

---

Conformément à la réglementation qui lui est applicable Bee Up Capital a établi et maintient opérationnelle une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique vise à prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de nos clients.

### PRINCIPE

---

Les conflits d'intérêts sont ceux qui notamment, se posent entre, d'une part, les sociétés de gestion de portefeuille elles-mêmes, les collaborateurs ou toute personne agissant pour leur compte et, d'autre part, leurs clients, ou bien entre deux clients.

Afin de prévenir, et le cas échéant de remédier, à ces situations de conflits d'intérêts, Bee Up Capital a mis en place une politique et des procédures visant à :

- prévenir les conflits d'intérêt
- identifier les situations de conflits d'intérêts potentiels
- gérer les conflits d'intérêts ne pouvant être évités
- informer le ou les clients de la nature, des causes et des conséquences de ce conflit
- enregistrer les conflits d'intérêts qui se sont produits

Les dispositifs de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont en conformité avec les règles déontologiques applicables au capital investissement et énoncées dans le code de déontologie de France Invest et Règlement de déontologie des Sociétés de Gestion de Portefeuille intervenant dans le capital investissement établi par France Invest et l'AFG.

## DISPOSITIF DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

---

En amont de son dispositif, la société de gestion de portefeuille a mis en place une organisation et des procédures internes visant à prévenir la survenance de conflits d'intérêts.

La société a élaboré une cartographie des risques de conflits d'intérêts potentiels qui recense des situations qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts et a établi des procédures pour les prévenir, dont notamment une procédure sur la sélection et l'évaluation des prestataires.

Les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à ces dispositifs qui concernent notamment :

- la déontologie applicable au sein de Bee Up Capital et notamment le principe d'indépendance
- le dispositif relatif aux transactions personnelles
- un dispositif de déclaration des opérations réalisées pour leur compte propre, des fonctions et mandats qu'ils exercent en dehors de leur activité professionnelle
- une procédure concernant les cadeaux reçus ou offerts

## DISPOSITIF DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

---

Dans certaines situations complexes ou particulières, si les procédures et dispositions mises en œuvre en amont ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le conflit potentiel ne peut porter atteinte aux intérêts de l'un de ses clients, Bee Up Capital met en œuvre une politique de gestion des conflits d'intérêts fondée sur la transparence des actions à l'égard de ses clients.

Le cas échéant, si les mesures appliquées ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des porteurs de parts ou actionnaires sera évité, Bee Up Capital informera ses clients de façon claire et suffisamment détaillée, de la nature, des causes et des conséquences de ce conflit. Les clients informés auront ainsi la possibilité de prendre une décision avisée.

Le RCCI tient et met à jour le registre des conflits d'intérêts avérés au sein duquel il recense les situations ayant effectivement généré un conflit d'intérêts, et identifie par chacune d'elle les mesures d'encadrement mises en œuvre en conséquence.